

Contribution de soutien d'ESB pour les installations solaires thermiques

DE L'ÉNERGIE SOLAIRE SUR VOTRE TOIT



CHAMP D'APPLICATION DE NOTRE PROGRAMME DE PROMOTION:

- **Votre installation se trouve à Bienne:** la contribution de soutien est versée indépendamment de l'agent énergétique actuellement utilisé pour la préparation de l'eau chaude.
- **Votre installation se trouve dans la zone d'approvisionnement en gaz naturel d'ESB** (Brügg, Évilard, Ipsach, Macolin, Nidau, Orpond, Port, Safnern, Studen): la contribution de soutien est versée pour les installations solaires thermiques en combinaison avec un chauffage à gaz.

CONTRIBUTION DE SOUTIEN D'ESB POUR LES INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES

Vous vous êtes fixés des objectifs environnementaux. ESB vous aide à les atteindre. Si vous optez pour une installation solaire thermique pour la préparation de l'eau chaude, vous profitez de la contribution de soutien d'ESB ainsi que d'une série d'autres avantages.

Pour l'alimentation en eau chaude de votre maison, passez à l'énergie solaire, à la fois écologique et axée sur l'avenir. ESB verse une contribution de soutien de 250 fr. par m² de surface de collecteur jusqu'à concurrence de 2500 fr. par objet pour les installations solaires thermiques pour la préparation d'eau chaude. Pour les installations sur le territoire biennois, la contribution est versée indépendamment de l'agent énergétique actuellement utilisé. Pour les installations dans la zone d'approvisionnement en gaz naturel d'ESB, la subvention est versée en lien avec un chauffage à gaz. En plus de la contribution de soutien, vous économiserez des frais d'énergie. En effet, un toit solaire produit 60 à 70 % de l'énergie nécessaire à la préparation de l'eau chaude. Vous contribuez ainsi, de manière essentielle, à la protection du climat, à l'amélioration de la qualité de l'air de la région et vous vous engagez de manière visible en faveur d'une gestion efficace et écologique de l'énergie.



SIMPLE COMME BONJOUR!

1. Faire étudier la faisabilité et se procurer une offre

ESB met à votre disposition une liste d'entreprises d'installation qualifiées de la région. Vous pouvez la télécharger sous www.esb.ch/fr/toits-solaires ou la commander par téléphone au numéro 032 321 13 00. L'installateur de votre choix étudiera la faisabilité de l'installation et vous remettra une offre sur la base de vos données énergétiques et de consommation annuelle. Vous obtiendrez ainsi une base de décision sur mesure.

Si votre objet se situe sur le territoire de Bienne, vous pouvez préalablement vous informer quant à son potentiel pour une installation solaire thermique en cliquant sur www.esb.ch/cadastre_solaire

2. Déposer une demande de contribution de soutien

Demandez le formulaire de demande à votre installateur ou téléchargez-le sur www.esb.ch/fr/toits-solaires. Remplissez-le et envoyez-le à ESB qui vous informera dans les plus brefs délais du montant de soutien. Vos travaux pourront ainsi démarrer de suite.

3. Confier le mandat

L'installateur choisi par vos soins se charge de planifier et de monter votre installation solaire. Il se porte garant de la qualité lors de l'achat, du montage et de l'exploitation de l'installation.

4. Demander la contribution de soutien

Avec l'envoi de la copie de votre facture, sur laquelle doit être précisée la dimension de l'installation solaire ainsi que la date du montage, vous recevez la contribution de soutien d'ESB de 250 fr./m² de surface de collecteur jusqu'à concurrence de 2500 fr. au maximum.



VOICI LA QUANTITÉ D'ÉNERGIE QUE VOUS ÉCONOMISEZ AVEC UNE INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE

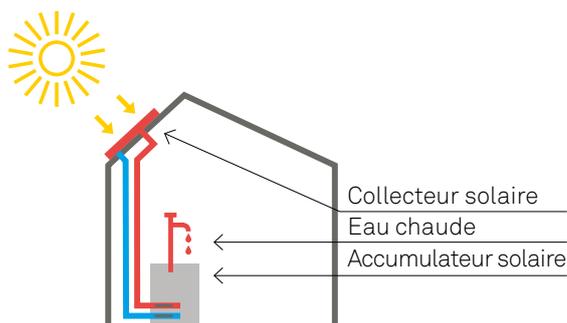
Dans les ménages, la préparation de l'eau chaude est la deuxième source de consommation d'énergie après le chauffage. 60 à 70 % de l'énergie nécessaire à cet effet peut être produite avec des collecteurs solaires. Cela équivaut à la consommation d'électricité d'un ménage moyen de 4 personnes pour la lessive, la cuisine, la réfrigération, la télévision et l'éclairage.

VOTRE INSTALLATION EST SI AVANTAGEUSE

Exemple de système de chauffage d'eau chaude pour une maison monofamiliale; 5m ² de surface de collecteur, accumulateur à eau chaude de 400 litres		Calculs pour votre installation solaire	
Coûts de l'installation	Fr. 8'000.–	Fr.	
Coûts de mise en place	Fr. + 4'000.–	Fr.	+
Coûts d'investissement bruts	Fr. 12'000.–	Fr.	
Contrib. de soutien ESB (5 x 250.–)	Fr. – 1'250.–	Fr.	– (Fr. 250.–/m ²)
Contrib. Canton de Berne*	Fr. – 2'300.–	Fr.	–
Coûts d'investissement nets	Fr. 8'450.–	Fr.	
Avantages fiscaux**	Fr. – 2'250.–	Fr.	–
Coûts d'investissement nets y.c. avantages fiscaux	Fr. 6'200.–	Fr.	
Coûts d'une installation conventionnelle d'eau chaude	Fr. – 2'000.–	Fr.	–
Coûts suppl. d'une installation solaire par rapport à une installation classique	Fr. 4'200.–	Fr.	

*Contribution Canton de Berne: < 10 m² fr. 2300.–; > 10 m² fr. 200.–/m² + forfait de base de fr. 300.–

**Pour un revenu imposable de 60'000 fr. Sur www.esb.ch/fr/toits-solaires, vous trouverez la notice cantonale no 5 «Frais immobiliers» stipulant les mesures déductibles.



COMMENT LE SOLEIL CHAUFFE-T-IL MON EAU?

Aussitôt que le soleil brille, les collecteurs fournissent de la chaleur. Celle-ci est stockée dans l'accumulateur solaire. Si vous avez besoin d'eau chaude, l'énergie est puisée dans l'accumulateur. La surface du collecteur et le contenu de l'accumulateur ont été calculés de telle sorte que vous puissiez disposer d'une réserve d'énergie pour plusieurs heures ou plusieurs jours. Si la chaleur solaire s'avère insuffisante, le chauffage conventionnel s'enclenche automatiquement.



«L'énergie solaire est là pour être utilisée. Nous devrions tous contribuer à économiser les énergies non renouvelables afin que nos descendants puissent encore en profiter. Les collecteurs solaires sont pratiques, simples à installer, avantageux et représentent un investissement unique pour 15 à 20 ans, voire plus. Grâce aux installations solaires thermiques, on peut économiser beaucoup d'énergie et, donc, d'argent. En somme, il devrait y avoir des collecteurs solaires sur bien plus de maisons! Car cela est possible sur la plupart de nos maisons individuelles et immeubles.»

H. Schneider, Bienne

VOICI VOS AVANTAGES

Frais de chauffage

Vous économisez des frais de combustible. Votre installation solaire vous fournit entre 60 et 70 % de l'énergie nécessaire pour chauffer votre eau chaude.

Environnement

Vous ménagez l'environnement. Une installation solaire destinée à un ménage de quatre personnes permet d'économiser environ 1 tonne d'émissions de CO₂ par an. Cela équivaut à une distance de 7700 km parcourue annuellement par une voiture moyenne respectant les nouveaux objectifs de la Confédération et de l'UE en matière de CO₂.

Impôts

Vous économisez des impôts. Lors d'un assainissement, les dépenses d'investissement consacrées à l'achat d'une installation solaire peuvent être déduites sur votre déclaration d'impôts.

Investissement

Vous recevez une contribution de soutien d'ESB et économisez ainsi des frais d'investissement. Avec une installation solaire thermique, vous investissez de manière durable pour les 20 à 25 ans à venir.

Confort

Les collecteurs solaires apportent de la chaleur et offrent du confort. Un système automatique veille à ce que l'eau chaude soit disponible en tout temps.

Nouvelle construction

Lors d'une nouvelle construction, la combinaison entre un système de chauffage au gaz et une installation solaire pour la préparation de l'eau chaude est considérée comme une solution standard qui respecte les prescriptions de l'ordonnance sur l'énergie du canton de Berne.

**AVEZ-VOUS DES QUESTIONS SUR
NOTRE PROGRAMME DE PROMOTION?
NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS!**

Pour nous joindre:

Téléphone 032 321 13 00

E-mail waerme@esb.ch

Pour toute information sur le programme de promotion d'ESB, le gaz naturel et le biogaz d'ESB ainsi que le cadastre solaire biennois, et pour télécharger les documents utiles: www.esb.ch/fr/toits-solaires

